

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

PRESENTS :

MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, CONVERS, CHOQUET, RAUZIER, HAMOT, MOONEN, AUBRY, BERTHELOT, ROUSSEAU.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, DESMEDT, DOLLEZ, TRÉZEL, DELORMEL, COULON, FLAGOTHIÉ, KONAN, BARRE, VIGNE.

ABSENTS REPRESENTES : Mme DELAMARRE par M. RAUZIER
Mme FERNANDES par Mme BRUNET
M. KWAK par M. AUBRY
M. MATRON par M. DESMEDT

ABSENT EXCUSÉ : M. LENOBLE

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Désignation d'un représentant à CAP Oise
3. Indemnité de fonctions d'un conseiller municipal
4. Prise de compétence « santé » par la Communauté de Communes du Plateau Picard
5. Mission de programmation pour la réalisation du complexe aquatique - dénonciation du marché
6. Avances de subvention
7. Subvention au titre de la DETR - Modification
8. Demandes de subvention FIPD
9. Demandes de subvention à la Région Hauts de France
10. Tarifs de l'Espace Jeunesse
11. Sorties organisées par la Commission Affaires Sociales
12. Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage
13. Débat d'Orientation Budgétaire 2022
14. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021, sans modification.

M. DESMEDT demande une minute de silence en mémoire des victimes de l'invasion russe en Ukraine.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de désigner Mme Colette **DOLLEZ**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Désignation d'un représentant à CAP Oise

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de désigner Mme Laurette **BRUNET** comme représentante de la commune auprès de la Cap'oise.

VOTE : UNANIMITE

3. Indemnité de fonctions d'un conseiller municipal

Conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M **DESMEDT** informe avoir donné délégation à M. Matthias **MATRON** pour l'ensemble des dossiers relatifs à l'Innovation et au Numérique, par arrêté du 24 janvier 2022.

Compte tenu de cette nouvelle délégation et conformément aux dispositions des articles L2123-20 à L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de l'indemnité de fonction versé au Conseiller Municipal.

Il est proposé que le conseiller municipal en charge des questions d'Innovation et du Numérique perçoive une indemnité de fonction correspondant à 8% de l'indice brut terminal (1027).

VOTE : UNANIMITE

4. Prise de compétence « santé » par la Communauté de Communes du Plateau Picard

M **DESMEDT** explique que la communauté de Communes envisage la création d'un centre dentaire dans des locaux lui appartenant. Il a été proposé lors de la conférence des maires le 16 novembre 2021 que la communauté de communes porte elle-même ce projet.

Le portage de ce projet nécessite au préalable la prise d'une compétence « création et gestion de centre de santé communautaire ». La proposition de prise de compétence est plus large que simplement « centre dentaire » afin de permettre de créer un centre ophtalmologique ou un centre de médecine générale à l'avenir, si l'intérêt se présentait.

Par ailleurs, afin d'avoir une approche globale des questions de santé publique sur notre territoire et de devenir un acteur identifié voire un partenaire incontournable, il est également proposé d'intégrer dans ses statuts, la possibilité d'élaborer, animer ou mettre en œuvre un contrat local de santé ou tout dispositif équivalent, ainsi que toute action visant au maintien ou à l'installation de professionnels de santé.

Enfin, toujours en matière de santé, la CCPP a modifié la rédaction de la compétence suivante « Création et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire au sein de chaque pôle principal et pôle d'équilibre définis par le schéma de cohérence territoriale » car la définition de pôle principal et de pôle d'équilibre fait référence au SCoT du Pays Clermontois - Plateau Picard qui

a été abrogé en 2014. Cette compétence est désormais rédigée ainsi : « Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires ».

Par délibération en date du 9 décembre dernier, le Conseil Communautaire a approuvé la prise de compétence « santé » par la CCPP ainsi que la modification des statuts.

M **DESMEDT** demande au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes, comme suit :

- la rédaction suivante de la compétence relative **aux maisons de santé** : « **création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires** »,
- l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Plateau Picard en matière de politique en faveur des services à la personne :
 - Création, aménagement et gestion d'un ou plusieurs centres de santé communautaires, tels que par exemple et sans limitation de dénomination, centre de soins dentaire, ophtalmologique, médecine générale, etc ...
 - Elaboration, animation et mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé ou dispositif équivalent,
 - Toutes autres actions visant au maintien ou à l'installation de professionnels de santé.

VOTE : UNANIMITE

5. Mission de programmation pour la réalisation du complexe aquatique - dénonciation du marché

M **DESMEDT** explique que la collectivité poursuit l'étude sur le projet de bassin aquatique. Toutefois la conjoncture post-covid, la hausse du prix des énergies, les nouveaux coûts d'inflation la guide vers une nouvelle orientation et oblige à mettre fin au projet de réalisation d'un complexe aquatique couvert.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de mettre fin au programme initialement lancé en septembre 2019 et de résilier le marché de programmation attribué sur la base de ce programme.

VOTE : UNANIMITE

6. Avances de subvention

M. DESMEDT propose au conseil municipal le versement d'une avance de subvention, avant le vote du budget, au profit des associations suivantes :

- Ecole de Musique 30 000 €
- Sporting Club St Justois 9 250 €

Les crédits correspondants seront repris lors du vote du budget 2022.

VOTE : UNANIMITE

7. Subvention au titre de la DETR - Modification

Lors de sa séance du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la demande de DETR au titre de l'année 2022. Des changements sont à apporter, qui modifient le montant de la subvention sollicitée, comme suit ;

- **Réfection trottoirs et voiries** 150 000.00 € HT
- Subvention sollicitée (taux 45%) 67 500.00 € HT

- **Tableaux numériques dans les écoles** 15 165.00 € HT
- Subvention sollicitée (30%) 4 549.50 € HT

VOTE : UNANIMITE

8. Demandes de subvention FIPD

M DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention faite par la collectivité au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance :

- **Equipement des policiers municipaux
caméra piétons** 2 549.99 € HT
- Subvention sollicitée (200 €/caméra) 800.00 € HT

- **Vidéoprotection** 30 500.00 € HT
- Subvention sollicitée (20%) 6 100.00 € HT

VOTE : UNANIMITE

9. Demandes de subvention à la Région Hauts de France

M **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention faite par la collectivité auprès de la Région des Hauts de France :

- Vidéoprotection 69 474 € HT
- Subvention sollicitée (taux 30%) : 20 842 € HT

VOTE : UNANIMITE

10. Tarifs de l'Espace Jeunesse

Mme **BONNET** demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de l'Espace Jeunesse, comme suit :

VACANCES DE FÉVRIER

	St Justois	Extérieur
Sortie au Futuroscope 8/9 février	60 €	100 €
cinéma	1.50 €	2.50 €
Archery Tag au Cam's CLub	12 €	20 €

TARIFS A LA SEMAINE

	St Justois	Extérieur
1 ^{ère} semaine	66 €	112 €
2 ^{ème} semaine	20 €	32 €

LOTO DU 5 MARS 2022

- 2 € le carton
- 10 € les 6 cartons
- 16 € les 12 cartons
- Tombola : 2 € le ticket
- Restauration
- Bière : 2 €
- Boisson soft : 1.50 €
- Café : 1 €
- Bouteille d'eau : 0.50 €

VOTE : UNANIMITE

11. Sorties organisées par la Commission Affaires Sociales

Mme **BONNET** demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs de participation pour les sorties suivantes organisées par la commission affaires sociales :

- **Mer de sable le 14 avril 2022**
 - 25 € par personne

- **Visite et repas dans la Vallée de la Somme le 14 mai 2022**
 - 60 € par adulte
 - 45 € par enfant de - 12 ans

- **Journée libre à St Valéry sur Somme le 12 juillet 2022**
 - 14 € par personne

VOTE : UNANIMITE

12. Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage

Par délibération n° 21/2017 du 10 mars 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'OPAC relative à la mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la ville de St Just en Chaussée pour renforcer la sécurité aux moyens de sociétés de gardiennage privées.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention pour l'année 2022 et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE : UNANIMITE

13. Débat d'Orientation Budgétaire 2022

M. **DESMEDT** rappelle que la loi impose, avant le vote du budget, un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Celui-ci permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

C'est dans un contexte d'évolution de la population que la ville de Saint Just en Chaussée, qui a pour mission de répondre aux attentes des administrés, doit fixer les axes et les tendances de la politique communale de l'année par l'intermédiaire du débat budgétaire.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

BILAN DE L'ANNEE 2021

(Chiffres provisoires au 2 février 2022 dans l'attente du compte de gestion)

Exécution Budgétaire		Dépenses	Recettes	
Réalisation de l'exercice 2021	Section de fonctionnement	6 364 891,23	6 908 501,34	
	Section d'investissement	1 089 355,06	1 390 607,55	
		+	+	
Résultat reporté de 2020 sur 2021	Report en section de fonctionnement	0,00	2 887 775,18	
	Report en section d'investissement	823 599,68	0,00	
	=		=	
	TOTAL	8 277 845,97	11 186 884,07	
Reste à réaliser à reporter en 2022	Section d'investissement	180 170,62	124 579,20	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 364 891,23	9 796 276,52	
	Section d'investissement	2 093 125,36	1 515 186,75	
	TOTAL CUMULE	8 458 016,59	11 311 463,27	

Le résultat 2021 dégage un excédent de 2 853 446,68 € net.

La situation financière est saine avec une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager de l'autofinancement et ainsi de financer une grande partie des dépenses de la section d'investissement.

La section d'investissement est par ailleurs peu impactée par le remboursement de la dette. L'annuité de la dette (remboursement du capital + intérêts) ne cesse en effet de diminuer depuis 2016.

Néanmoins, pour l'instant, il n'y a pas d'évolution positive sur les excédents cumulés.

- En 2024 : 236 292 € (prévision)
- En 2023 : 239 496 € (prévision)
- En 2022 : 239 496 € (prévision)
- En 2021 : 307 390 €
- En 2020 : 346 915 €
- En 2019 : 351 030 €
- En 2018 : 383 099 €
- En 2017 : 409 412 €
- En 2016 : 410 051 €

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2022 est de 1 673 857 € contre 1 911 793 € au 1^{er} janvier 2021.

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2022

Nous souhaitons comme les années précédentes, et encore plus cette année, proposer une gestion réfléchie. Pour cette année 2022, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

➤ Centre de vaccination

Le centre de vaccination COVID poursuivra sa mission de santé publique jusqu'à la fin du mois d'avril. Ce centre nous l'avons demandé, voulu car la santé des habitants de notre ville est primordiale. Le centre, porté par la collectivité a un impact financier non négligeable. En effet, la commune doit fournir l'ensemble du matériel médical et logistique pour faire fonctionner ce centre. Le remboursement des frais avancé est attendu sous réserve d'une signature de convention avec l'ARS. Le coût de 100 000 € par an est remboursé à 50% par l'ARS, la commune doit en supporter au moins 50 000 €.

➤ L'environnement et les espaces publics

En 2022, la collectivité poursuit l'étude sur le projet de bassin aquatique. Mais la conjoncture post-covid, la hausse du prix des énergies, les nouveaux coûts d'inflation nous guident vers une nouvelle orientation. La réflexion menée invite à modifier le projet vers une piscine de plein air avec plage aménagée et ludique. Nous comptons réaliser ce complexe le plus rapidement possible.

L'année 2022 verra également la création d'un nouveau cimetière et deux nouvelles plateformes de 15 cases seront installées dans le colombarium de l'ancien cimetière. La révision du PLU se poursuit pour le mettre en conformité avec les lois Grenelle de l'Environnement. Et, un Schéma de gestion des eaux pluviales valant zonage viendra compléter l'étude en cours.

Nous poursuivrons en 2022 notre programme de reprise des voiries et trottoirs et continuons d'équiper nos rues de mobiliers urbains.

Et comme annoncé dans notre programme, nous planterons cette année 150 arbres fruitiers supplémentaires, (programme de 1000 arbres sur 6 ans)

Les équipements sportifs seront rénovés voire améliorés : la piste d'athlétisme sera réhabilitée et l'éclairage complété. Les tennis extérieurs ont fait l'objet d'une étude par la Fédération Française de tennis et un programme pluriannuel pourra être envisagé pour la réfection des deux terrains extérieurs et l'installation d'un éclairage. Un bowl devrait être implanté aux abords du skatepark/pumptrack.

La municipalité envisage l'acquisition, en copropriété avec le CCAS, du bâtiment situé 25 rue de Beauvais « blues picard ». Cet immeuble situé en plein cœur de la collectivité est vacant depuis de nombreuses années. Situé au cœur de la ville, face à l'église, cet édifice a une valeur historique et symbolique pour de nombreux Saint Justois. La collectivité souhaite

redonner à cet espace toute la place qu'il mérite au centre bourg, en y installant notamment des étals pour favoriser le commerce de proximité, les circuits courts pour les producteurs locaux, mais également en faire un lieu de lien social.

➤ Les services à la population

Des ateliers de prévention seront de nouveau organisés par le CCAS afin de sensibiliser le public Saint Justois sur différents thèmes : réduire ses consommations d'énergie, atelier sur les chutes domestiques pour les Séniors ... La commission Action sociale reprogramme des sorties pour 2022 : visite des Hortillonnages, de la Baie de Somme...

Malgré la situation épidémique, le pôle jeunesse poursuit ses activités pour toujours satisfaire et distraire un public toujours nombreux, par l'organisation de manifestations éducatives et ludiques. Pour la 4^{ème} année consécutive, un camps inter-association - stage sportif- sera organisé pendant les congés de toussaint, favorisant la rencontre de différentes associations sportives saint justoises.

La municipalité renouvellera cette année encore son programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et continuera d'accueillir tout au long de l'année de nombreux stagiaires. Les bacheliers avec mention se verront comme les années précédentes récompensés.

La collectivité envisage l'aménagement, à l'intérieur de l'école V. Hauy, d'un accueil périscolaire et d'un point de restauration pour les élèves de cette école.

➤ Numérique

Afin d'améliorer le service au citoyen et de sécuriser les données d'état-civil, la commune met en place la numérisation des registres d'Etat-civil. Désormais la collectivité est équipée du logiciel COMEDDEC (COMMunication Electronique des Données de l'État Civil) qui permet l'échange dématérialisé des données de l'état civil entre différents services comme les préfectures, notaires, mairies...

Les administrés ont accès à un logiciel unique d'inscription périscolaire / centre de loisirs et cantine, pour faciliter les démarches, plus intuitif pour les parents et plus facile d'utilisation pour les agents communaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme se font par voie dématérialisée.

La ville s'est dotée d'un nouveau site Internet et d'une nouvelle page facebook plus convivial, plus dynamique, plus intuitif...outil essentiel de communication pour rendre la communication envers nos administrés de façon complète, transparente et réactive

La crise sanitaire de la Covid19 et la mise en place de la continuité pédagogique sont venues mettre en exergue l'impérieuse nécessité de mettre en place un socle numérique de base pour le premier degré. Dans ce cadre, il est envisagé d'équiper les écoles primaires, dans un premier temps d'un tableau numérique par école.

➤ La sécurité

L'objectif de la municipalité est de réduire le sentiment d'insécurité de la population tout en garantissant la tranquillité publique pour l'ensemble des Saint Justois.

Le programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement de la vidéoprotection se poursuit cette année : conformément aux prescriptions du référent sureté de la gendarmerie nationale, des nouvelles caméras seront installées aux entrées de ville et dans certains sites ciblés. L'équipement de la Police Municipale se poursuit également avec l'achat de pistolet électrique à impulsion type Taser.

Une réflexion devra être menée cette année pour sécuriser l'accès au locaux communaux et en particulier la Mairie pour l'installation d'une porte coulissante dans le hall de la Mairie pour contrôler l'accès à l'étage, et un changement des fenêtres par des vitres type Securit.

En 2022, l'ensemble des classes de nos écoles et lieux communs (bibliothèque, salle de motricité, périscolaire...) est équipé de détecteurs de CO2.

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RAISONNEES

Les principales dépenses d'investissement pour cette année porteront sur :

➤ Bâtiment :

- Achat du bâtiment « blues picard »
- Réfection de bâtiments communaux
- Installation de solutions acoustiques dans la cantine Bogaert
- Purificateur d'air dans les écoles
- Climatisation de la salle des fêtes
- Aménagement d'un périscolaire et point de restauration à l'école Valentin Haüy

➤ Voirie :

- ECF rue Madeleine Blin
- ECF rue du Ernest Mercier
- ECF rue des Vignes
- Réfection partielle de la rue Aristide Briand
- Quartier de Boutavent (1^{ère} tranche)
- Gravillonnage accès clinique vétérinaire, chemin de Brunehaut, chemin de Boutavent

➤ Equipements sportifs et ludiques :

- Piscine de plein air
- Création d'un bowl
- Tribune et buts amovibles de foot au terrain synthétique
- Eclairage du tennis extérieur

➤ Matériel :

- Matériel technique : équipement thermique, matériels d'espaces verts...
- Achat d'un quad électrique type Jobber avec benne
- Achat d'un tableau numérique pour chaque école élémentaire
- Matériel pour les activités organisées par le pôle jeunesse
- Matériel SONO
- Matériel dans les écoles (tables, chaises...)

CONCLUSION

La population de notre ville continue d'augmenter avec 6 100 habitants au 1^{er} janvier 2022 ; parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent une courbe ascendante pour garder un très bon niveau de service à la population.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée et plusieurs mesures qui viennent impacter la réalisation du budget prévisionnel 2022 :

- La hausse du coût de l'énergie et la poussée inflationniste
- L'incertitude sur l'évolution de la crise sanitaire
- La guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'économie
- Les mesures sur la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C et la prise en compte de l'accélération des carrières des agents de catégorie C d'un an.
- Et à plus long terme, mais qui doit être dès à présent évoqué, la mise en œuvre d'une participation obligatoire des employeurs en matière de prévoyance à compter du 1er janvier 2025 (20%) et d'une participation obligatoire en matière de santé à partir du 1er janvier 2026 (50%).

Grâce à une gestion rigoureuse, la ville peut, et doit, continuer des opérations d'investissement sur la commune et s'assurer sur chaque investissement qu'il ne va pas générer trop de nouvelles dépenses de fonctionnement. Après 4 années sans emprunt, la commune envisage cette année de contracter un prêt à hauteur de 300 000 € pour financer les projets structurels et ainsi garder un source d'autofinancement satisfaisante.

Dans ce même objectif, la collectivité sollicitera les principaux partenaires afin d'obtenir des subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional...) et des fonds de concours auprès de la communauté de communes.

Suite aux impacts très négatifs de l'après-Covid sur le fonctionnement, la hausse significative du prix de l'énergie, l'augmentation du coût salarial, le coût sanitaire ... la municipalité fera le choix cette année d'augmenter les taux d'imposition de 2,5 %, sachant que les impôts n'ont pas subi de hausse depuis 8 ans.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2022.

M. **DESMEDT** précise que compte tenu des incertitudes actuelles relatives à la hausse du coût d'énergie, l'inflation, l'après-covid et la guerre en Ukraine, il est judicieux de modifier le projet de piscine afin de continuer à investir dans l'avenir. Il précise que sur le volet investissement, la construction du complexe aquatique aurait été réalisable. Toutefois, elle aurait grandement compromis les projets futurs compte tenu du déficit de fonctionnement engendré par un tel projet. Il propose de réaliser une piscine de plein air avec plage aménagée et ludique. Celle-ci sera ouverte de juin à septembre. Suite aux études, il envisage de la construire rapidement.

M. **DUBOUIL** est satisfait des orientations budgétaires proposées. Il approuve l'ajustement des projets en fonction de la conjoncture actuelle et se félicite de la gestion financière saine qui permet de continuer à investir.

TOUR DE TABLE

M. **DUBOUIL** liste les travaux achevés ou à venir :

- deux bancs du cimetière ont été remis en état
- les berges du canal ont été consolidées suite aux dégâts causés par les ragondins
- le square rue de Plainval a été rénové
- de nouveaux arbres ont été plantés dans le quartier du Moulin
- les travaux de réfection de la voirie rue de Boutavent débuteront à compter du 1^{er} mars

M. **CHOQUET**, qui a assisté au conseil d'administration du collège, explique que le nombre d'élèves est en constante augmentation depuis 2019. Cela va permettre de créer une classe supplémentaire, comme cela fût le cas l'année dernière. Par ailleurs, deux nouveaux postes vont être créés. Il félicite les équipes enseignantes et pédagogiques pour le travail qu'elles ont fourni et qui permet au collège de redevenir attractif.

M. **CONVERS** regrette le faible nombre de réponse relative aux préinscriptions dans les écoles maternelles pour la rentrée de septembre 2022. En effet, le taux de réponse est à peine de 50 %. Il rappelle que ces chiffres doivent être transmis à l'Education Nationale qui décidera en conséquence des effectifs qui nous seront alloués.

M. **DESMEDT** indique que :

- la permanence téléphonique du Maire se déroulera le vendredi 11 mars de 15h00 à 18h00
- le Sprinter Club du Val d'Arré organise une cérémonie le samedi 5 mars au cours de laquelle sera mis à l'honneur les jeunes coureurs qui se sont distingués au niveau national, régional et départemental.
- une animation « pouvoir d'achat » aura lieu le mardi 22 mars sur le marché
- les prochains conseils municipaux auront lieu les 25 mars et 8 avril

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 21h00.